



Protocoles de sécurité dans les activités physiques de pleine nature

Escalade

Contexte scolaire

En surface artificielle ou naturelle.

En site conventionné FFME pour l'enseignement obligatoire.

- En bloc
- En falaise
- En cordées
- En moulinette
- En tête

Avant - Recommandations

Autorisations/Déclarations

Validation de l'espace de pratique par le chef d'établissement.

Signalement aux autorités.

Si site naturel d'escalade (SNE) avec marche d'approche : itinéraire transmis à l'établissement.

Matériel, environnement, adaptation

- Les supports doivent être contrôlés visuellement par l'enseignant utilisateur (mur, ancrage, relais, tapis). Il s'agit de s'assurer du contrôle périodique de la SAE par un organisme agréé, de connaître, de mobiliser et de faire respecter le règlement inhérent à cette utilisation.

- Les équipements de protection individuelle (dits E.P.I.) sont contrôlés visuellement et tactilement selon la norme du décret n° 2004-249 du 19 mars 2004 et la norme NFS72701 (cordes, dégaines, harnais, systèmes d'assurage) au travers de contrôles de routine périodiques. Veiller au strict respect des préconisations du fabricant.
- Le professeur s'assure de la visibilité, lisibilité et de la tenue d'un registre de suivi des E.P.I. qui doit être communiqué au chef d'établissement.
- Le site doit être sécurisé avec du matériel adapté et approprié, voire spécifique. Les différentes zones de travail seront délimitées. **Les cordes les plus courtes doivent permettre une pratique dans les voies les plus longues.**
- Dans le cadre d'une pratique en SNE, l'enseignant connaît le secteur dans lequel il s'engage avec ses élèves et effectue un repérage préalable au déroulement de l'activité.

Élèves grimpeur/Élève assureur

- Bijoux ôtés.
- Cheveux attachés.
- Assureur chaussé.
- Baudrier ajusté et serré, sangles non vrillées - vêtements dans le baudrier.

Pendant - Recommandations

Le professeur reste tout au long de la séance au sommet de la chaîne de contrôle, il est garant de la sécurité des élèves et des matériels utilisés pour les apprentissages par un contrôle visuel et manuel.

Contrôle de la chaîne d'assurage : réalisé par le professeur, il consiste à vérifier systématiquement avant tout signal de départ du grimpeur dans la voie :

- l'encordement du grimpeur sur le ou les pontets du harnais enfilé de façon conforme (double nœud de huit au pontet avec nœud d'arrêt) ;
- le passage de la corde dans le relais dans le cas de l'escalade en moulinette ;
- la mise en place du système d'assurage sur la corde, mousquetonné au pontet du harnais de l'assureur ;
- vérifier le co-contrôle des élèves entre eux (encordements et installation du système frein)
- la présence d'un dispositif interdisant le retour au sol du grimpeur en aval de l'assureur.

Ce contrôle ultime du professeur doit être réalisé après la mise en tension de la chaîne d'assurage et doit être suivi d'une validation explicite avant tout départ de l'escalade.

En moulinette, une signalisation des couloirs d'escalade selon une alternance de couleur de cordes peut permettre de différencier plus facilement les voies dans des couloirs proches.

En fonction des capacités et du niveau de pratique des élèves, le professeur doit :

- insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun des acteurs dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires ;
- adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves ;
- être équipé d'un harnais, d'une longe et d'un système frein afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur ou pour porter assistance à un élève. Il doit maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en difficulté en hauteur ;
- utiliser pour l'assurage un système frein de préférence de type « tube » et si possible à blocage augmenté.
- faire tester par les élèves la fonction du nœud de sécurisation par des chutes en bas de mur permettant de constater que le nœud de sécurisation vient en butée sur le système frein pour éviter tout retour au sol. Les tests de chute, devraient être systématiques en début de chaque leçon d'escalade pour tout le cycle.

Dans le cas d'un assurage en moulinette, la modalité d'ascension doit permettre d'éviter tout retour au sol par un assurage corde tendue en départ de voie et des tests de chute en bas de mur en début de chaque leçon. Le dispositif rendant impossible toute chute au sol ou retour au sol incontrôlé peut être un nœud de sécurisation (corde nouée en double par un nœud simple appelé « queue de vache ») ou tout autre dispositif empêchant le retour au sol à condition qu'il soit spécifiquement « conçu » pour cette fonction. Dans tous les cas, il sera placé en dessous du système frein de l'assureur et à proximité de celui-ci, dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ.

La cordée doit toujours être équilibrée en poids dans la mesure du possible. En moulinette, quand un différentiel de poids supérieur à dix kilogrammes subsiste, il convient de le neutraliser par une vrille de corde en moulinette (une vrille pour 10 kilogrammes d'écart). Pour l'escalade en tête, ce différentiel de poids ne peut être compensé et interdit donc la pratique en tête de cordée de l'élève le plus lourd.

Pour l'escalade en tête : il convient d'utiliser un matériel adapté de type « OHM » sur premiers points d'ancrage qui permet la gestion des différentiels importants. Sans l'utilisation de ce type de matériel, la grimpe en tête de l'élève le plus lourd est interdite.

L'escalade en tête doit se dérouler dans des voies dans lesquelles, ou au pied desquelles, aucun obstacle et aucun matériel (hors structure de la SAE) ne constitue un danger lors d'une chute. Les départs de voies délicats seront toujours ouverts avec deux dégaines pré-mousquetonnées dans le cadre des enseignements de l'EPS. Cette préconisation peut être appréciée et modifiée dans le cadre du sport scolaire en fonction du niveau des élèves.

L'emplacement de l'assureur doit se trouver en dehors d'un couloir de chute et à proximité du mur : il est placé dans son couloir d'assurage, adjacent mais non superposé au couloir d'escalade.

En bloc :

- vérifier et ajuster la distance de parade entre les binômes ;
- les espaces réservés à chaque bloc doivent être séparés de sorte que les collisions d'élèves dans des chutes simultanées soient impossibles. Les zones de réception sous chaque bloc doivent être matérialisées au sol et différenciées du ou des espaces de cheminement ou d'attente réservée au repos et/ou à l'observation.

Le professeur veille particulièrement à consacrer un temps suffisant pour maîtriser les chutes et les réceptions au sol à faible hauteur au moment des départs, mais également les attitudes de protection lors des chutes durant la grimpe (Dégagement du mur, amortissement sur les jambes).

Dans le cas d'un aménagement d'un espace bloc sur une SAE avec corde, le professeur veille à augmenter la densité des prises en bas de voie (sous 3m10) en utilisant une couleur différente des voies déjà ouvertes pour permettre l'activité de bloc sans nuire à la lisibilité de la SAE.

En dehors de l'EPS (associations sportives, sections sportives scolaires, stage d'escalade), les manœuvres particulières proposées telles que les relais intermédiaires ou de sommet de voie ainsi que les différentes techniques de redescente (manœuvre sommitale dite de « maillon » ; manœuvre de réchappe en tête, descente en rappel), doivent être apprises avec soin, répétées en tests dits à vide et systématiquement supervisées par le professeur, même pour les élèves jugés suffisamment expérimentés. Toute manœuvre doit être apprise avec sa réchappe associée. La mise en place et le déroulement des relais devront être supervisés par le professeur afin de déceler toute erreur de réalisation.

L'évolution du matériel, et les innovations peuvent contribuer à améliorer les protocoles d'assurage. Pour autant, avant une généralisation de leur utilisation les enseignants prendront l'attache des corps d'inspection pour valider l'évolution des protocoles d'établissements.

Après - Recommandations pour tous les espaces utilisés

- Le matériel est vérifié avant d'être rangé ou stocké dans des rangements adaptés.
- Le cas échéant, le registre de suivi des matériels et des sites est renseigné.
- Un bilan de sécurité et un retour d'expérience sont partagés avec les élèves.
- Le mur est débarrassé de tout ce qui pourrait permettre une escalade autonome et qui échapperait à la surveillance de l'intervenant.
- Un contrôle annuel approfondi sur les sites et les matériels doit être réalisé.